



Que se passe-t-il à Feigères ?

Bulletin de juillet 2020 • N° 02



Mesdames, Messieurs,

C'est avec une émotion particulière que j'endosse aujourd'hui cet habit de nouveau magistrat de notre village dans un contexte de crise sanitaire internationale qui doit tous nous faire prendre conscience de l'importance de notre rôle d'interlocuteurs de proximité. Cette épreuve du moment nous a prouvé à quel point notre village et surtout ses habitants peuvent faire preuve de solidarité et d'altruisme, et je tiens vivement à remercier toutes les personnes qui se sont manifestées auprès de la mairie ou auprès de leurs voisins

proches pour venir en aide et apporter leur soutien : je ne les citerai pas pour n'oublier personne...

Vous avez également été nombreux à nous faire parvenir des petits mots pour les distributions de masques. Je tiens à remercier nos sénateurs et députés élus du Département et de la Région pour la livraison de masques lavables, mais surtout je tiens à saluer ici les « Fées feigéroises » qui ont réalisé plus de 1 600 masques en tissus en un mois : M^{mes} Chantal Grimaud, Jacqueline Porte, Madeleine Messerli, Chantal Bouchacourt, Évelyne Golaz, Laurence Megevand, Marinette Croset, Andrée Benicchio, Claude Dupré, Fabienne Gontero, Dominique Montibert, Anna Zanzoterra, Delphine Kursner, Nathalie Ginsburg et ses filles Anna et Jeanne, Jacqueline Moro, Marie-Claire Megevand ainsi que toutes les personnes qui se sont rendu disponibles pour que la distribution se fasse en un temps record.

Merci aux électeurs qui nous ont témoigné, par leur vote, leur confiance en notre équipe « Ensemble pour Feigères ». Ce résultat nous ravit et nous donne en même temps une très grande responsabilité.

Merci également à toutes celles et ceux qui ont œuvré pour mieux nous faire connaître, qui ont cru en nous, qui nous ont adressé des témoignages de sympathie et d'encouragement avant, pendant et même après ces élections. N'oublions pas pour autant ceux qui ont fait un autre choix... Nous serons les élus de tous et toutes dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance. Je remercie également les candidats de la liste « Partageons Demain » pour leur campagne globalement respectueuse. Mais sans opposition, il n'y a pas de démocratie ! Nous accueillons donc au sein du Conseil municipal des membres de leur liste. Nous garantissons leur droit d'expression ; le bien vivre ensemble commence par le respect de chacun et je souhaite vivement que les membres de ces deux listes forment un Conseil municipal uni.

Ces élections particulières s'achèvent... j'en retire pour ma part beaucoup de satisfaction, dont celle d'avoir constitué une équipe solidaire, complémentaire et motivée. Sans ses vingt colistiers, rien n'aurait été possible, leur engagement à tous a été total et c'est une fierté d'avoir vécu cette aventure. Dimanche 15 mars vous avez décidé de nous confier la gestion de la Commune et nous devons garder à l'esprit que nous sommes là pour une durée limitée et que nous ne devons pas vous décevoir. Nous allons tout mettre en œuvre pour réaliser le programme que nous vous avons proposé et, comme je l'avais dit ce soir-là, j'espère que toutes les personnes ou au moins une partie, non élues, qui durant la campagne électorale étaient prêtes à s'investir pour notre village le feront en rejoignant nos associations locales qui sont toujours à la recherche de bras et de bonnes idées !

Enfin, J'ai une pensée particulière pour M^{me} Louise Gantelet, dont certains se souviennent encore, qui fut le 19 mai 1945 la première femme conseillère municipale de Feigères, sous le mandat de M. Betteveaux Francis. Elle était la seule femme au milieu de neuf hommes. Elle a ouvert la voix à bien d'autres, et c'est avec une certaine émotion que je suis fière aujourd'hui d'endosser ce rôle de première femme maire de notre commune.

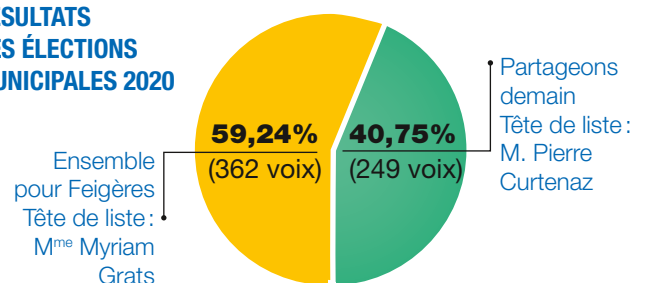
Aujourd'hui une page se tourne. Je tiens à saluer et remercier tous les élus avec qui j'ai partagé ces dernières années. Plus particulièrement, je tiens à saluer le travail accompli par Guy Roguet, Beatriz Mayoraz et Jean-Claude Rey qui ont décidé de mettre un terme à leur carrière d'élus. Ils ont œuvré pour Feigères pendant leurs différents mandats consécutifs et leur investissement en temps et en énergie pour notre village mérite notre considération et notre respect.

Je conclurai en disant que que la confiance des Feigérois se mérite, mais surtout qu'elle se respecte et soyez sûrs que je mettrai, que nous mettrons, ensemble, tout en œuvre pour assurer la tâche que vous nous avez confiée. Comme le dit ce proverbe africain bien connu : « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. »

Merci à tous.

Myriam Grats

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020



Le Conseil municipal

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2020

1. Adoption d'un avant-contrat de convention de Projet urbain partenarial

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avant-contrat de Projet urbain partenarial (PUP) avec le promoteur SOGIMM pour la mise en place d'un PUP dans la zone suivante : Chef-lieu, route de Présilly.

2. Avenant à l'acte d'engagement avec la maîtrise d'œuvre relative à la création d'un itinéraire cyclable

Dans le cadre du projet de création d'une voie verte, une consultation avait été réalisée en 2016. Le groupement INFRAROUTE/IOA avait été sélectionné afin de réaliser la maîtrise d'œuvre du projet. Les études ont été ralenties durant le projet d'extension du groupe scolaire. Il a été proposé un avenant jusqu'au 30/03/2021.

3. Autorisation de conventionnement avec la société ATMB, Conseil départemental et Ville de Saint-Julien pour la participation au projet de création de la voie verte

Le projet de création d'une voie verte passe au-dessus de l'Autoroute Blanche, sur la RD37 et est à la frontière de Saint-Julien. Le Conseil approuve des conventions de partenariat avec ces organismes.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Lors de cette séance, le nouveau Conseil municipal est installé.

1. Élection du maire

M^{me} Myriam GRATS est proclamée Maire avec 17 voix sur 19.

2. Élection des adjoints

Après la création de quatre postes d'adjoints, deux listes d'adjoints ont présenté leur candidature. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après. La liste conduite par Michel SALLIN ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Michel SALLIN, 1^{er} adjoint - Christelle FOURCADE, 2^{ème} adjoint - Éric COLLOMB, 3^{ème} adjoint - Laurence MEGEVAND, 4^{ème} adjoint.

3. Attribution des délégations au maire

L'article L 2122-22 du CGCT autorise le Maire, sur délégation du Conseil municipal, à exercer certaines attributions, missions et compétences. Cette délégation est donnée pour toute la durée du mandat dans le but de faciliter la bonne marche de la commune. Le Conseil municipal autorise plusieurs délégations dont la liste peut être consultée en mairie.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

1. Approbation des compte de gestion et compte administratif Exercice 2019

Pour l'exercice 2019, les comptes de gestion et administratif ainsi adoptés sont conformes :

BUDGET PRINCIPAL

• Section Investissement :	
Dépenses :	985 854,50 €
Recettes :	1 222 228,35 €
Résultat de l'exercice 2019 :	236 373,85 €
Résultat cumulé à la clôture de 2019 :	- 200 362,69 €

• Section Fonctionnement :	
Dépenses :	1 172 491,63 €
Recettes :	2 037 918,30 €
Résultat de l'exercice 2019 :	865 426,67 €
Résultat cumulé à la clôture de 2019 :	874 142,21 €

Résultat global fin 2019 : 673 779,52 €

Le résultat cumulé a été affecté tel que suit :

• Virement à la section d'investissement (article 1068) :	800 000,00€
• Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (article 002) :	74 142,21€

BUDGET ANNEXE

• Section Investissement :	
Dépenses :	51 794,77 €
Recettes :	53 396,21 €
Résultat de l'exercice 2019 :	1 601,44 €
Résultat cumulé à la clôture de 2019 :	107 558,41 €

• Section Fonctionnement :	
Dépenses :	40 206,31 €
Recettes :	40 902,38 €
Résultat de l'exercice 2019 :	696,07 €
Résultat cumulé à la clôture de 2019 :	5 090,90 €

Résultat global fin 2019 : 112 649,31 €

Le résultat cumulé a été affecté tel que suit :

• Virement à la section d'investissement (article 1068) :	0,00€
• Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (article 002) :	5 090,90€

COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

NOM	PRÉNOM	FONCTION
GRATS	Myriam	Maire
SALLIN	Michel	1 ^{er} adjoint
FOURCADE	Christelle	2 ^{ème} adjoint
COLLOMB	Éric	3 ^{ème} adjoint
MEGEVAND	Laurence	4 ^{ème} adjoint
DEFAGO	Christian	Conseiller délégué
ANDRIC	Mihajlo	Conseiller délégué
RAMBOSSON	Olivier	Conseiller municipal
MONTIBERT	Dominique	Conseiller municipal
BOITOUZET	Patrick	Conseiller municipal

NOM	PRÉNOM	FONCTION
RAMBOSSON	Sidonie	Conseiller municipal
GUICHON	Raphaël	Conseiller municipal
TOP	Céline	Conseiller municipal
PLACET	Aurélie	Conseiller municipal
CÔME	Noélie	Conseiller municipal
FOLNY	Brigitte	Conseiller municipal
CURTENAZ	Pierre	Conseiller municipal
BOUVIER	Sébastien	Conseiller municipal
GEVREY	Laetitia	Conseiller municipal

Le Conseil municipal

2. Approbation des budgets primitifs – Exercice 2020

BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)
Investissement	2 976 244,54 €	2 976 244,54 €
Fonctionnement	1 709 515,79 €	1 709 515,79 €
Total	4 685 760,33 €	4 685 760,33 €

BUDGET ANNEXE

	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)
Investissement	60 711,30 €	160 940,68 €
Fonctionnement	44 394,34 €	44 394,34 €
Total	105 105,64 €	205 335,02 €

3. Approbation des taux d'imposition

Conformément à l'article 16 de la loi de Finances pour 2020, prescrivant la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités n'ont pas la possibilité de moduler le taux de la Taxe d'habitation cette année. Le taux applicable aux impositions de 2019 sera reconduit en 2020.

Le produit de TH que percevront les collectivités (communes et EPCI à fiscalité propre) sera composé de trois fractions :

- Résidence principale pour les contribuables non dégrévés (base nette 2020 x taux TH 2020)
- Résidences secondaires (base nette 2020 x taux TH 2020)
- Résidence principale pour les contribuables dégrévés (base nette 2020 x taux 2017)

À partir de 2021, les communes percevront, en compensation de leur perte de recette, le produit du foncier bâti des départements.

Les taux d'impôts locaux 2020 sont les suivants (identiques aux précédents) :

Taxes locales	2019	2020
Taxe habitation	14,66 %	14,66 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	9,77 %	9,77 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	51,48 %	51,48 %

4. Approbation des tarifs des services périscolaires

Les tarifs périscolaires sont approuvés sans aucune modification.

5. Soutien aux commerçants

Le Gouvernement a mis en place des dispositifs d'aides économiques à certains commerces dans le cadre de l'épidémie du Coronavirus. En complément, en vertu de sa politique de soutien à la vie locale et afin de préserver les divers services existants, le Conseil a décidé l'exonération des loyers des locataires commerçants ou professions libérales selon les modalités suivantes :

Lieu	Locataire	Durée d'exonération	Budget
Pôle médical	Ostéopathie / D. Grosso	2 mois de loyer	Principal
Pôle médical	Ostéopathie / N. Côme	2 mois de loyer	Principal
Pôle médical	Médical / S. Vian	1 mois de loyer	Principal
Pôle médical	Maïeutique / J. Bardonnet	1 mois de loyer	Principal
Commerces	Restaurant / L'Instant Présent	2 mois de loyer	Principal
Commerces	Coiffure / SK Style	2 mois de loyer	Annexe
Commerces	Boulangerie / Maison St-Ellier	1 mois de loyer	Annexe

6. Marché relatif à la création d'un itinéraire cyclable : attribution des lots

En décembre 2019, une consultation sous forme de marché à procédure adaptée allotie a été lancée. Dix plis ont été reçus et analysés avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le Conseil municipal a attribué le marché aux entreprises suivantes :

LOT	Entreprise retenue	Adresse mandataire	Montant du marché en € HT
N° 1 : Ouvrage d'art	SOCCO / PECH ALU	SOCCO 1, route des Creuses 74650 Chavannod	549 514,15 €
N° 2 : Génie Civil	BORTOLUZZI / GRUAZ TP	BORTOLUZZI 83, rue des Roseaux 74330 Épagny- Metz-Tessy	665 914,00 €
N° 3 : Revêtement et signalisations	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST SNC	EIFFAGE 590, rue du Quarre 74800 Amancy	199 283,50 €
Montant total du marché			1 414 711,65€ HT

7. Désignation des membres du CCAS

Après création de 10 postes de membres au conseil d'administration du CCAS, en application des articles R 123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS est élue par le Conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

L'article R 123-64 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le conseil d'administration du CCAS est présidé par le Maire. À ce titre, elle ne peut être élue sur une liste.

Une liste unique de candidat s'est présentée.

- Laurence MEGEVAND
- Éric COLLOMB
- Raphaël GUICHON
- Brigitte FOLNY
- Laetitia GEVREY.

8. Renouvellement de la convention pour le service d'architectes conseils du CAUE

En tant que membre de l'association, la Communauté de communes du Genevois et ses communes membres peuvent bénéficier auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de conseils et d'informations ponctuels. Cette mission de conseil régulière est exercée par un ou plusieurs architecte(s)-conseil(s) avec pour objet :

- analyse et évaluation de la qualité d'insertion des projets d'aménagement et de construction dans les paysages, en amont ou lors du dépôt de permis de construire, par l'organisation de rendez-vous avec les porteurs de projet privés (particuliers ou promoteurs) ;
- assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les projets communaux (aide à l'organisation de concours de maîtrise d'œuvre, participation aux jurys...) ;
- protection et valorisation du patrimoine bâti communal en complément des documents d'urbanisme ;
- toute autre thématique en lien avec l'architecture, l'urbanisme ou l'environnement, sur laquelle la Commune aurait besoin d'une assistance.

Le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion pour une durée de 3 ans selon les mêmes modalités que précédemment.

Le Conseil municipal

DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME DU 10/01/2020 AU 02/06/2020

TYPE	DESCRIPTION SOMMAIRE PROJET	ADRESSE
DP-MI	Transformation d'un garage en pièce d'habitation, création d'un abri de jardin en métal, aménagement du garage et mise en place d'une clôture d'une hauteur de 1 m	876, route du Châble
DP-MI	Isolation des 2 façades : sud-ouest et nord-ouest	94, chemin Champ de la Cure
DP-MI	Pose d'une piscine	60, chemin du Tir
DP-MI	Pose d'une clôture	74, allée de la Passerelle
DP-MI	Création d'une chambre et couverture de la terrasse façade sud	230, chemin de Ravoire
DP-MI	Pose d'un muret, brise-vue avec grillage et enrobé	935, route de Chez Jolliet
DP-MI	Abri non clos de 3 m x 5 m, avec un auvent de 1 m, en bois, bardage en pin autoclavé, toit en tôles galvanisées	58, allée des Rosiers
DP-MI	Pose d'une piscine	63, allée au Bruaz
DP-MI	Remplacement d'une haie par une clôture	98, allée du Joran
DP-MI	Piscine hors sol avec système de sécurité	98, allée du Joran
DP-MI	Mise à niveau du terrain, clôture, plantations	885, route de Chez Jolliet
DP-MI	Abri pour cheval non clos, dimension 3 m x 5 m en bois et toiture en bac acier imitation tuile	58, allée des Rosiers
DP-MI	Abri de jardin	10, chemin des Bois Blancs
DP-MI	Pose d'un muret en limite de propriété	183, chemin de Bel Air
DP-MI	Construction d'une pergola, d'une piscine et pose d'une clôture	68, allée de Brétigny
DP-MI	Pose d'une clôture, d'un portail et d'un portillon	312, chemin de Bel Air
DP-MI	Clôture de 1,60 m dont un muret de 0,60 m	48, allée du Marais
DP-MI	Dépose d'un mur existant et repose d'un nouveau mur	266, chemin de Bel Air
PC	Réhabilitation d'une maison pour création de 3 nouveaux logements, création d'un abri à voiture et deux-roues	660, route du Châble
PCMO	Transfert du permis de construire à SCI D'HYRULE	589, route de l'Agnellu
PC	Démolition d'une maison et d'une piscine, construction de 3 bâtiments d'habitation totalisant 42 logements à R+2+Combles et d'un sous-sol	Route de Présilly
PCMO	Modifications de façades ponctuelles et ajustement succinct du traitement des abords de revêtements	250, chemin de l'École
PCMO	Menuiseries : couleur anthracite réf. 7016 Tuiles : marque Alpha 10, couleur SERAC	Allée de Brétigny
PCMI	Construction d'une maison individuelle et d'une annexe	Chemin du Clos de l'Agnellu
PCMI	Construction d'une maison individuelle et d'un garage annexe	Chemin du Clos de l'Agnellu
PCMO	Modifications des façades et prolongement du muret permettant la fermeture totale de la propriété	183, chemin d'Asserin
PCMO	Modifications des façades, surélévation mineure de 4 cm Modification de l'implantation de la sortie de la cheminée	68, chemin des Bois Blancs
PCMI	Construction d'une maison individuelle	Chemin de Bel Air
PCMI	Construction d'une maison individuelle	Au Bugnon

Vos élus vous informent



Genevoisroule!

L'opération Genevoisroule est reconduite en 2020 depuis le samedi 30 mai 2020.

Genevoisroule, c'est le prêt et/ou la location de vélos à assistance électrique

ou classiques pour tous au départ de Saint-Julien. Cette opération est reconduite en juin et juillet 2020 par la Communauté de communes du Genevois en partenariat avec Genèvevroule et Trait d'union, avec le soutien de l'Ademe. En partenariat avec la ville de Saint-Julien, la journée de stationnement est offerte pendant la durée du prêt.

En savoir plus : www.cc-genevois.fr/fr/actualites/pre-et-location-de-velos-genevoisroule-2020.



BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Réouverture au public depuis le 15 juin 2020 en respectant les mesures sanitaires liées au Covid-19

Lundi de 16h30 à 17h30 - Mardi de 16h30 à 18h

Mercredi de 10h à 12h00 - Jeudi de 17h30 à 19h

Samedi de 11h à 12h30

Horaires durant les vacances : tous les samedis de 11h à 12h30.



TRANSPORT SCOLAIRE 2020-2021

*inscription obligatoire
avant le 14 juillet 2020*

WWW.CC-GNEVOIS.FR

POUR S'INSCRIRE EN LIGNE
OU POUR TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

-10€

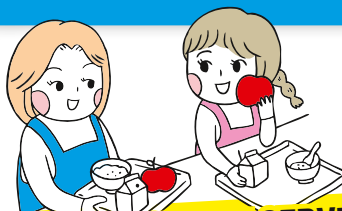
RÉDUCTION APPLIQUÉE POUR TOUTE INSCRIPTION
COMPLÈTE RÉALISÉE EN LIGNE AVANT LE 14 JUILLET

Toute inscription réalisée après le 14 juillet sans motif valable sera soumise à des pénalités financières et ne garantit pas une place dans le bus scolaire.

Bonjour l'été!

Après cette période de confinement liée à la crise sanitaire du Covid-19, nous vous souhaitons une excellente et ressourçante pause estivale.

Nos commerçants se réjouissent de vous accueillir à nouveau tout en respectant les gestes barrières. Restez vigilants et très bel été !



**LES INSCRIPTIONS AU SERVICE PÉRISCOLAIRE
(CANTINE ET GARDERIE)**

**DÉBUTERONT LE 1^{er} JUILLET 2020
ET SE TERMINERONT MI-AOÛT 2020.**

Le règlement sera à nous retourner complété avant mi-août ;
il est disponible en mairie ou en ligne :

www.feigeres74.fr/wpsite/wp-admin/post.php?post=79&action=edit



TAILLE DES HAIES

Les commissions Voirie et Urbanisme rappellent à tous les propriétaires de haies que celles-ci doivent être régulièrement taillées à 2 mètres de haut et ne pas empiéter sur le domaine public afin de ne pas gêner la visibilité pour les véhicules et/ou le passage sur les trottoirs des piétons et des personnes à mobilité réduite.

QUE DIT LA LOI ?

Le fait de faire pousser ou de laisser grandir des plantations à moins de 2 mètres du domaine public routier est interdit. Cette infraction entraîne **une contravention de 5^e classe (R116-2 CVR)**. Les arbres (branches et racines) qui avancent sur les voies communales doivent être coupés à l'aplomb de l'alignement de ces dernières. À cet effet, un arrêté du maire peut prévoir les conditions des opérations d'élagage (date, etc).

Le propriétaire riverain qui ne s'exécute pas peut être mis en demeure par le maire, par lettre recommandée avec avis de réception. S'il persiste, la Commune effectue, ou fait effectuer, l'élagage **aux frais du contrevenant (L2212-2 CGCT)**.

Nous faisons appel au civisme de TOUS !

Un arrêté municipal réglementant l'abattage et l'élagage des plantations est consultable en mairie et sur le site.

Associations

État civil



LE CIRQUE ÉPHÉMÈRE

Voilà c'est parti, vous pouvez vous inscrire pour les stages de cet été, du 6 juillet au 28 août.

Nous attendons les directives précises de la préfecture pour l'organisation. Au programme : jonglage, boule, rola-bola, fil, acro, monocycle, échasses, trapèze, etc. Et chaque vendredi à 17h, présentation du spectacle dont vous serez l'un des artistes (entrée gratuite). Du lundi au vendredi de 10h à 16h, à Grossaz (Feigères). À tout bientôt !

- 170€ la semaine (prix famille). Un pique-nique peut être apporté par les stagiaires désireux de rester sur place entre 12h et 14h.
- Suite à de nombreux désistements de dernière minute, les inscriptions aux stages seront validées contre un acompte de 80€ sous forme de chèque libellé à l'association du Cirque Éphémère et envoyé à l'adresse ci-dessous ; le chèque sera encaissé le premier jour du stage et déduit du coût total. Le délai de rétraction est fixé à 10 jours avant le début du stage, ce qui nous permettra de recontacter les inscriptions placées en liste d'attente. Passé ce délai, le chèque d'acompte sera automatiquement encaissé par l'association. En cas de rétraction, 20€ vous seront demandés pour les frais de logistique en échange de votre chèque d'acompte.

Contacts : ☎ **06 80 25 82 63** ou massard.salsi@gmail.com.

Adresse : Salsifis, Kendy et Pierre-René MASSARD - 166, route de Songy - Grossaz - 74160 Feigères

LES SALLES COMMUNALES

Pour information, nous vous précisons que conformément à l'article 10 du règlement de la salle polyvalente et afin de respecter les consignes sanitaires imposées par la préfecture, nous ne pouvons pas mettre cette salle à disposition pour l'ensemble des associations et/ou des manifestations. Pour l'heure cette salle est réservée aux seules réunions de travail liées à la gestion de la commune. **Toutefois, les salles annexes peuvent être réservées aux associations pour leurs assemblées juridiquement obligatoires.** Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès connaissance de nouvelles mesures liées à la crise sanitaire. Conscients de la gêne occasionnée, nous vous remercions de votre compréhension.

MARIAGE

Marie-Christiane Pate et Josué Sydney,
le 6 juin 2020, domiciliés chemin de l'École

Tous nos vœux de bonheur

NAISSANCES

Imène Loucif, le 2 juin 2020,
au foyer de Émilie Fournier et Abdelkader Loucif,
chemin de l'École

Noah Bryssinckx, le 18 mai 2020,
au foyer de Nesrine Lyazidi et Julien Bryssinckx,
allée des Rosiers

Victoria Poskin, le 5 mai 2020,
au foyer de Émeline Musczynski et Antoine Poskin,
chemin du Tir

Léo Lurette, le 11 avril 2020,
au foyer de Élodie Godfroy et Nicolas Lurette,
route de Présilly

Charlotte Millier, le 9 avril 2020,
au foyer de Émilie Boudonnet et Michaël Millier,
chemin de la Source

Eliott Bosson Dévaud, le 14 mars 2020,
au foyer de Sandra Dévaud et Loïc Bosson,
chemin de la Scierie

Mia Dos Santos, le 3 mars 2020,
au foyer de Fanny Missillier et de Johnny Dos Santos,
allée du Ruttet

Valentin Fournier, le 31 janvier 2020,
au foyer de Anaïs Laborde et Matthias Fournier,
route de Grossaz

Toutes nos félicitations.

DÉCÈS

Sylvie Côme, le 22 juin 2020,
chemin du Chatelard

Jean-Claude Perrat, le 19 juin 2020,
allée du Ruttet

Grégoire Hamelin, le 21 mai 2020,
chemin des Poses du Bois

Stéphanie Tortorici, le 9 avril 2020,
route de Présilly

Jean-Pierre Thivolle, le 23 mars 2020,
chemin des Clos de Vigny

Toutes nos condoléances à la famille.

MAIRIE DE FEIGÈRES

152, ch. des Poses-du-Bois - BP 30612 - 74166 Feigères Cedex
Tél. **04 50 49 24 60**

www.feigeres74.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi : 8h15-12h / Mardi : 17h-19h
Mercredi : 10h-12h / Vendredi : 15h-17h



Directeur de la publication :
Myriam Grats

Rédacteur en chef :
Éric Collomb

